

**INSTITUT DU TRAVAIL
DE L'AFRIQUE CENTRALE
(ITAC)**

Organisation internationale non gouvernementale (OING)



CONFÉRENCE INTERNATIONALE
GENRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE



Thème

« Égalité entre les femmes et les hommes,
autonomisation des femmes et développement
durable en Afrique centrale : enjeux, défis et
perspectives à l'horizon 2037 »



**Du 22 au 24
mars 2027**



Pointe-Noire
République du Congo



I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'égalité entre les femmes et les hommes est une condition essentielle du développement économique, social et institutionnel des pays d'Afrique centrale. Malgré les progrès enregistrés dans plusieurs domaines, des inégalités persistent dans l'accès à l'emploi décent, à la formation professionnelle, aux postes de responsabilité, aux ressources économiques et aux mécanismes de décision, plus de trente ans après la Conférence mondiale de Beijing sur les femmes (septembre 1995).

Dans le monde du travail, les femmes demeurent confrontées à de nombreuses difficultés : discriminations professionnelles, inégalités de rémunération, précarité de l'emploi, obstacles à l'évolution de carrière, violences et harcèlement, difficulté de concilier responsabilités professionnelles et familiales.

Ces défis concernent aussi bien les administrations publiques que les entreprises privées, les organisations syndicales, les structures patronales, les institutions de formation et les organisations de développement local.

Dans ce contexte, l'Institut du Travail de l'Afrique Centrale (ITAC), par son Département de l'Égalité du Genre au Travail (ITAC/Gender), engagé dans la promotion du travail décent, du dialogue social, de la justice sociale et du développement durable, organise la 4e Conférence internationale Genre de l'Afrique centrale à Pointe-Noire, du 22 au 24 mars 2027.

Cette rencontre régionale réunira les acteurs concernés afin d'évaluer les politiques et pratiques existantes, de partager les expériences, de formuler des recommandations et de définir un programme régional d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2027-2037.

Elle s'inscrit dans le prolongement des engagements internationaux relatifs aux droits des femmes, de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, des conventions pertinentes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 5 (égalité entre les sexes) et l'ODD 8 (travail décent et croissance économique).

II. OBJECTIF GÉNÉRAL

Contribuer au renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'autonomisation économique et sociale des femmes et à leur participation effective au développement durable des pays d'Afrique centrale, dans la perspective de l'horizon 2037.

III. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

La conférence poursuivra les objectifs spécifiques suivants :

- Évaluer la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les pays d'Afrique centrale ;
- Renforcer les organisations de défense des droits des femmes dans les onze pays de l'Afrique centrale (associations, ONG, unités genre, points focaux genre, associations de femmes salariées, etc.) ;
- Promouvoir l'intégration de la dimension genre dans les politiques publiques, les stratégies de développement et les programmes institutionnels ;
- Renforcer l'accès des femmes à l'emploi décent, à la formation professionnelle, à l'entrepreneuriat et aux responsabilités décisionnelles ;

- Encourager l'adoption de politiques de prévention des discriminations, des violences et du harcèlement dans les milieux de travail ;
- Renforcer la participation des femmes aux instances de dialogue social, de négociation collective et de représentation syndicale et patronale ;
- Promouvoir l'égalité professionnelle dans les administrations publiques et les entreprises privées ;
- Favoriser l'autonomisation des femmes rurales, des travailleuses du secteur informel et des femmes entrepreneures ;
- Développer la coopération entre les institutions publiques, les organisations syndicales, les employeurs et les organisations de la société civile ;
- Adopter une Déclaration de Pointe-Noire sur l'égalité de genre et le développement durable en Afrique centrale ;
- Élaborer un Programme régional Genre 2027-2037 assorti d'objectifs, d'indicateurs et de mécanismes de suivi.

IV. RÉSULTATS ATTENDUS

À l'issue de la conférence, les résultats suivants sont attendus :

- Un état des lieux régional des politiques et pratiques en matière de genre est présenté ;
- Les participantes disposent d'une meilleure connaissance des instruments juridiques et institutionnels relatifs à l'égalité ;
- Des recommandations concrètes sont formulées à l'intention des gouvernements, des employeurs, des syndicats et des organisations de la société civile ;
- Un réseau régional des actrices et acteurs de la promotion du genre est proposé ou renforcé ;
- Une Déclaration de Pointe-Noire est adoptée ;
- Un projet de Programme régional Genre 2027-2037 est élaboré ;
- Un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations est défini.

V. AXES THÉMATIQUES

Axe 1 : Genre, droits humains et gouvernance publique

- Égalité juridique entre les femmes et les hommes ;
- Mise en œuvre des engagements internationaux et régionaux ;
- Intégration du genre dans les politiques publiques ;
- Représentation des femmes dans les institutions et les organes de décision.

Axe 2 : Genre, emploi décent et égalité professionnelle

- Accès des femmes à l'emploi formel et à la formation professionnelle ;
- Égalité de rémunération pour un travail de valeur égale ;
- Évolution de carrière et accès aux fonctions de direction ;
- Prévention des discriminations, des violences et du harcèlement au travail ;
- Conciliation entre vie professionnelle et responsabilités familiales.

Axe 3 : Genre, dialogue social et syndicalisme moderne

- Représentation des femmes dans les organisations syndicales et patronales ;
- Participation des femmes aux négociations collectives ;
- Intégration du genre dans les conventions collectives et les règlements intérieurs ;
- Formation des déléguées syndicales et des responsables des ressources humaines ;
- Prévention des inégalités dans les relations professionnelles.

Axe 4 : Genre, entrepreneuriat et autonomisation économique

- Développement de l'entrepreneuriat féminin ;
- Accès au financement, aux marchés et aux technologies ;

- Formalisation des activités économiques des femmes ;
- Renforcement des coopératives et des initiatives économiques locales ;
- Inclusion économique des femmes rurales et des jeunes femmes.

Axe 5 : Genre, santé, sécurité et bien-être au travail

- Protection de la santé des travailleuses ;
- Prévention des risques professionnels tenant compte des différences d'exposition ;
- Santé maternelle et protection de la maternité au travail ;
- Prévention des violences et du harcèlement dans les milieux professionnels ;
- Amélioration des conditions de travail et de l'accès aux dispositifs de protection sociale.

Axe 6 : Genre, environnement et développement durable

- Participation des femmes à la gouvernance environnementale ;
- Rôle des femmes dans la gestion durable des forêts, de l'eau et des zones humides ;
- Adaptation aux changements climatiques et résilience des communautés ;
- Promotion des initiatives féminines de développement local ;
- Participation des femmes à la transformation économique et sociale de l'Afrique centrale.

VI. PARTICIPANTES CIBLES

La conférence réunira des représentantes des onze pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), selon les disponibilités et les modalités de participation retenues. Les délégations pourront comprendre :

- les ministres nationales chargées du Genre, du Travail, des Affaires sociales, de la Fonction publique et de la Formation professionnelle ;
- les ministres provinciales chargées du Genre ;
- les cheffes des divisions provinciales du Genre ;
- les organisations syndicales de travailleurs ;
- les organisations patronales et les entreprises publiques et privées ;
- les institutions nationales chargées des droits des femmes et de l'égalité ;
- les organisations de femmes, associations professionnelles, unités genre, points focaux genre, cellules genre et associations de femmes salariées ;
- les universités, chercheuses, expertes en relations professionnelles et spécialistes du genre ;
- les organisations du système des Nations Unies ;
- les médias publics et privés.

Effectif indicatif proposé : 100 participantes, sous réserve de confirmation par le comité d'organisation.

VII. MÉTHODOLOGIE

La conférence sera organisée autour d'une démarche participative et orientée vers les résultats, comprenant :

- des communications introductives d'expertes et d'experts nationaux et internationaux ;
- des présentations des politiques et expériences nationales ;
- des panels thématiques réunissant les représentantes des pouvoirs publics, des employeurs et des travailleurs ;
- des ateliers de travail en groupes ;
- des échanges de bonnes pratiques et des témoignages d'expériences ;
- l'élaboration collective des recommandations ;

- l'adoption de la Déclaration de Pointe-Noire ;
- la validation des grandes orientations du Programme régional Genre 2027-2037.

VIII. PROGRAMME INDICATIF DES TRAVAUX

Jour 1 — Lundi 22 mars 2027

Cérémonie d'ouverture et état des lieux régional

Horaire	Activité
08 h 00 – 09 h 00	Accueil, inscription et remise des documents
09 h 00 – 10 h 00	Cérémonie officielle d'ouverture
10 h 00 – 10 h 30	Pause-café et photo officielle
10 h 30 – 12 h 30	Conférence inaugurale sur l'égalité de genre et le développement durable en Afrique centrale
12 h 30 – 14 h 00	Déjeuner
14 h 00 – 15 h 30	Présentation de l'état des lieux régional et des engagements internationaux
15 h 30 – 16 h 45	Panel sur les politiques nationales d'égalité et les mécanismes institutionnels
16 h 45 – 17 h 00	Synthèse de la journée

Jour 2 — Mardi 23 mars 2027

Genre, travail décent et autonomisation économique

Horaire	Activité
08 h 30 – 09 h 00	Accueil des participantes
09 h 00 – 10 h 30	Panel sur l'égalité professionnelle, les rémunérations et l'accès aux responsabilités
10 h 30 – 11 h 00	Pause-café
11 h 00 – 12 h 30	Panel sur le dialogue social, le syndicalisme et la représentation des femmes
12 h 30 – 14 h 00	Déjeuner
14 h 00 – 15 h 00	Session sur l'entrepreneuriat féminin et l'autonomisation économique
15 h 00 – 16 h 00	Session sur la santé, la sécurité et la protection sociale des travailleuses
16 h 00 – 17 h 00	Ateliers thématiques et formulation des recommandations

Jour 3 — Mercredi 24 mars 2027

Engagements régionaux et adoption des recommandations

Horaire	Activité
08 h 30 – 09 h 00	Accueil des participantes

Horaire	Activité
09 h 00 – 10 h 30	Panel sur le genre, l'environnement et le développement local durable
10 h 30 – 11 h 00	Pause-café
11 h 00 – 12 h 30	Présentation du projet de Programme régional Genre 2027-2037
12 h 30 – 14 h 00	Déjeuner
14 h 00 – 15 h 00	Examen et adoption des recommandations
15 h 00 – 15 h 45	Lecture et adoption de la Déclaration de Pointe-Noire
15 h 45 – 16 h 30	Cérémonie de clôture et remise des attestations
16 h 30	Fin des travaux

IX. ORGANISATION ET RESPONSABILITÉS

9.1. Comité de pilotage

Placée sous l'autorité de l'ITAC, la conférence sera préparée en concertation avec les institutions et organisations partenaires. Le comité de pilotage assurera l'orientation stratégique, la mobilisation des partenaires, la validation des documents de référence et le suivi des recommandations.

9.2. Comité d'organisation

Il sera chargé notamment :

- de la préparation logistique et administrative ;
- de l'identification et de l'invitation des participantes ;
- de la gestion des inscriptions et de l'accueil des délégations ;
- de la préparation des salles et des supports de travail ;
- de la coordination des prestations de restauration, de transport et d'hébergement ;
- de la communication, des relations avec les médias et de la documentation ;
- de la préparation du rapport final.

9.3. Comité scientifique

Il assurera la sélection des intervenantes et intervenants, la préparation des communications, la définition des questions de travail et la consolidation des recommandations.

X. CALENDRIER PRÉPARATOIRE

Période	Activités principales
Octobre 2026	Validation du projet, désignation des responsables, premiers contacts institutionnels et ouverture des inscriptions
Novembre 2026	Mobilisation des partenaires, recherche de financements et constitution des comités
Décembre 2026	Préparation des invitations et du programme scientifique
Janvier 2027	Confirmation des intervenantes, inscriptions, mobilisation des délégations et début du versement des frais pédagogiques

Période	Activités principales
Février 2027	Finalisation des communications, de la logistique et des supports
1er – 15 mars 2027	Confirmation des participantes et validation des documents de travail
16 – 21 mars 2027	Préparation finale de la conférence et accueil des premières délégations
22 – 24 mars 2027	Tenue de la conférence
Avril 2027	Publication du rapport final et lancement du suivi des recommandations

XI. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer à la 4^e Conférence internationale Genre de l'Afrique centrale, il faut remplir les conditions suivantes :

- Être une femme engagée dans les institutions étatiques ou non étatiques chargées de la promotion de l'égalité de genre dans l'un des onze pays de l'Afrique centrale (ministres nationales et provinciales, cheffes de divisions provinciales, etc.) ;
- Ou être une femme engagée dans la défense des droits des femmes, membre d'une organisation de défense des droits des femmes dans une entreprise, un établissement de toute nature ou une administration publique nationale, provinciale ou locale ;
- S'inscrire du 1er octobre 2026 au 18 mars 2027, par courriel à itac.orgsr@gmail.com ou par WhatsApp au +243 895 700 569, chaque jour de 7 h 00 à 18 h 00 ;
- S'acquitter des frais pédagogiques de 300 euros par participante, versés entre le 1er janvier et le 18 mars 2027 sur le compte de l'Institut du Travail de l'Afrique Centrale : Equity BCDC Bank, Kinshasa, n° [à compléter] ;
- Respecter les normes de l'OIT et le règlement de l'ITAC ;
- Participer activement et assidûment aux travaux de la conférence et contribuer à sa réussite.

XII. FINANCEMENT ET PARTENARIATS

Le financement de la conférence sera recherché auprès des partenaires traditionnels et des entreprises de la sous-région. Des contributions volontaires sont attendues de la part :

- des ministères du Genre des onze pays de l'Afrique centrale ;
- des gouvernements provinciaux de la RDC (Lualaba, Haut-Katanga, Kongo Central et ville-province de Kinshasa) ;
- des entreprises publiques et privées (SNPC, Ports de Pointe-Noire, FPI, CAMI, Gécamines, Kamoa Copper, DGI, Vodacom, etc.) ;
- des organisations syndicales et patronales (CDT, CSC, FEC, ANEP, etc.) ;
- des organisations internationales et agences de coopération ;
- des partenaires techniques et financiers ;
- des fondations et organismes soutenant l'égalité de genre et le travail décent ;
- des frais d'inscription, selon les modalités arrêtées.

Toute contribution fera l'objet d'un suivi administratif et financier documenté.

XIII. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs proposés pour apprécier les résultats de la conférence sont les suivants :

- nombre de pays représentés ;
- nombre de participantes inscrites et présentes, ventilé par pays et par catégorie institutionnelle ;
- nombre de communications et de panels réalisés ;
- nombre de recommandations adoptées ;
- adoption de la Déclaration de Pointe-Noire ;
- validation des orientations du Programme régional Genre 2027-2037 ;
- nombre d'institutions et de partenaires engagés dans le suivi ;
- existence d'un mécanisme de suivi et d'un calendrier de mise en œuvre.

Les cibles chiffrées définitives seront fixées après validation du programme et confirmation des délégations.

XIV. SUIVI ET ÉVALUATION

À l'issue de la conférence, l'ITAC, par l'intermédiaire de son Département de l'Égalité du Genre au Travail et en concertation avec les partenaires, assurera :

- la publication et la diffusion du rapport général ;
- la transmission de la Déclaration de Pointe-Noire aux institutions et organisations concernées ;
- la préparation d'un plan opérationnel de mise en œuvre des recommandations ;
- la mobilisation des pays et des partenaires autour du Programme régional Genre 2027-2037 ;
- l'organisation de réunions périodiques d'évaluation des progrès ;
- la préparation d'un bilan régional des actions réalisées.

XV. CONCLUSION

La Conférence internationale Genre de l'Afrique centrale se veut un cadre régional de concertation, de coopération et d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

À travers cette initiative, l'ITAC, le CREFAC et l'Association des Femmes de Brazzaville et de Kinshasa (AFBK) entendent contribuer à la construction d'une Afrique centrale dans laquelle les femmes et les hommes bénéficient de chances égales d'accès à l'éducation, à l'emploi décent, aux responsabilités, aux ressources économiques et aux mécanismes de décision.

La tenue de cette conférence à Pointe-Noire, du 22 au 24 mars 2027, offrira aux acteurs publics, sociaux, économiques et institutionnels l'occasion de renforcer leurs engagements et de définir des actions concrètes pour la période 2027-2037.

Fait à Pointe-Noire, le 16 octobre 2026

La Cheffe du Département de l'Égalité du Genre au Travail (ITAC/Gender)